



P.P. CH-3003 Bern, ESTV, DS

---

Aux administrations fiscales cantonales et aux associations économiques intéressées à la conclusion de conventions de double imposition

Votre référence:  
Votre communication du  
Notre référence: D 3.A.12 - stj

Berne, 28 juillet 2009

## **Rapport sur la conclusion d'un protocole modifiant la Convention de double imposition avec la République d'Autriche en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport sur la conclusion d'un protocole modifiant la Convention de double imposition entre la Confédération suisse et la République d'Autriche en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

Le délai de réponse est fixé au **11 août 2009**. C'est pourquoi nous vous prions de nous envoyer, d'ici à cette date, **une version électronique** de votre prise de position à l'adresse électronique suivante: Monsieur Pascal Duss, [pascal.duss@estv.admin.ch](mailto:pascal.duss@estv.admin.ch). Si vous désirez des informations supplémentaires, veuillez vous adresser à M. Pascal Duss (031 322 71 57).

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Urs Ursprung  
Directeur

Annexe mentionnée

Administration fédérale des contributions AFC  
Urs Ursprung  
Eigerstrasse 65  
3003 Berne  
Tél. +41 31 322 71 01, Fax +41 31 322 73 49  
[www.estv.admin.ch](http://www.estv.admin.ch)